

## CSMR - SECTION VOLLEY-BALL FORMULAIRE D'INSCRIPTION SAISON 2022-2023 SENIORS

### https://csmr.assoconnect.com/

Nom:		Né(e): / /	
Prénom :		Taille :	Photo ou photocopie
Adresse :			photo à agrafer
Code Postal	Ville:		
🕿 de l'adhérent :	@ de l'adhére	nt : (MAJUSCULES)	er-manifer i a
Personne à prévenir en cas	d'accident :		
Nom / prénom :		2:	
•	ment Gymnase Gustave RENAUX, Loisirs : mardis (20h-22h) et jeudis Compétition : mardis (20h-22h) et j	(20h-22h ou 21h30-23h si match	
☐ Si intéressé(e) pa	nt de la cotisation à l'ordre du r la compétition : (plusieurs ch		AUTOMILIS MOTORY
☐ 6x6 Mixte ☐ 4x4 Garç ☐ 4x4 Fille: La fédération recomm	ons (les équipes seront er (le choix des ande fortement un nouveau	équipes sera fait par les cap	itaines)
☐ 6x6 Mixte ☐ 4x4 Garç ☐ 4x4 Filles La fédération recomm  OTISATION 2022-	cons (les équipes seront er (le choix des ande fortement un nouveau d	équipes sera fait par les cap certificat en raison du conte	itaines)
☐ 6x6 Mixte ☐ 4x4 Garç ☐ 4x4 Fille La fédération recomm OTISATION 2022-	e ons (les équipes seront er (le choix des ande fortement un nouveau contra des contra de contra des contra de	équipes sera fait par les cap certificat en raison du conte Extramuros	itaines)
☐ 6x6 Mixte ☐ 4x4 Garç ☐ 4x4 Filles La fédération recomm  OTISATION 2022-	cons (les équipes seront er (le choix des ande fortement un nouveau d	équipes sera fait par les cap certificat en raison du conte	itaines) exte sanitaire lié à COVID19
6x6 Mixte   4x4 Garç   4x4 Filles   4x4 Fi	e ons (les équipes seront er (le choix des ande fortement un nouveau communication des ande fortement un nouv	Extramuros  100,00 € (2)  120,00 € (2)  te montant pourra être déc demande et après versemen  naximum rents d'une même famille, e	exte sanitaire lié à COVID19  dont cotisation CSMR :  (1)28,00 € / (2)35,00 €  duit sous réserve de justific t du paiement de la cotisatio
6x6 Mixte   4x4 Garç   4x4 Filles   4x4 Fi	les équipes seront er (le choix des ande fortement un nouveau experience de la company de la compan	Extramuros  100,00 € (2)  120,00 € (2)  te montant pourra être déc demande et après versemen  naximum rents d'une même famille, e	exte sanitaire lié à COVID19  dont cotisation CSMR :  (1)28,00 € / (2)35,00 €  duit sous réserve de justifi t du paiement de la cotisatio
□ 6x6 Mixte □ 4x4 Garç □ 4x4 Filles La fédération recomm  OTISATION 2022-  Item  Loisirs Disirs - Compétiteurs  □ (2) En cas d'activités enscription dans une autr □ (2) Une attestation emplens sa totalité □ Chèques sport ANCV au □ Tarif dégressif : une us, sera appliquée, si les □ CCEPTATION DU REGLEMENTE  Ette inscription est fer	les équipes seront er (le choix des ande fortement un nouveau experience de la company de la compan	Extramuros  100,00 € (2)  120,00 € (2)  te montant pourra être déc demande et après versemen maximum rents d'une même famille, et ues ensemble  ut faire l'objet d'aucun re	exte sanitaire lié à COVID19  dont cotisation CSMR :  (1)28,00 € / (2)35,00 €  duit sous réserve de justifit t du paiement de la cotisation et de 10% pour 3 adhérents
6x6 Mixter   4x4 Garç   4x4 Filles   4x4 Filles   La fédération recomm   OTISATION 2022-1   Item   Loisirs   Disirs   Compétiteurs   Called   Cal	les équipes seront er (le choix des (le choix des ande fortement un nouveau de 2023 :  Intramuros  80,00 € (1)  100,00 € (1)  multiples au sein du CSMR, de activité du CSMR oyeur pourra être délivrée sur réduction de 5% pour 2 adhée fiches d'inscription sont rendu	Extramuros  100,00 € (2)  120,00 € (2)  te montant pourra être déc demande et après versemen  aximum rents d'une même famille, et ues ensemble  ut faire l'objet d'aucun re section.  ur et de son annexe et que tous les équipements sportificationnement, accepte sans au	dont cotisation CSMR:  (1)28,00 € / (2)35,00 €  duit sous réserve de justifie t du paiement de la cotisation et de 10% pour 3 adhérents et emboursement. Elle implique la Section n'est en aucun ces fréquentés. Jucune réserves tous les term



## **AUTORISATIONS 2022/2023**

Je soussigné	(e),
Demeurant :	
DROIT A L	'IMAGE
	autorise la section, à titre gratuit, la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle l'adhérent apparait, ceci sur différent support (écrit, électronique, audio-visuel) et l'utilisation de l'image de l'adhérent pour promouvoir les activités de la section dans le cadre de ses locaux et activités
	<ul> <li>Événements : Entrainements hebdomadaires, stages organisés pendant les congés scolaires, tournois</li> <li>Saison sportive : 2022-2023</li> </ul>
	n'autorise pas la section à utiliser le droit à l'image pour l'adhérent
INTERVEN'	TION CHIRURGICALE
	autorise la section à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident
	n'autorise pas la section à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident
Fait à :	Le :
Signature pre	écédée de la mention « Lu et approuvé »



# FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE

### **SAISON 2022/2023**

Exemplaire original à conserver par le club et à archiver dans votre espace club

TYPES DE L	ICENCES ET EXTENSIONS	NOMDUGSA
Licence COMPETITION  EXTENSION VOLLEY-BALL  Licence ENCADREMENT	OUTDOOR  P.V. SOURD P.V. ASSIS COMP  ARBITRE  EDUCATEUR SPORTIF SOI  DIRIGEANT PASS BENEVOLE  EXTENSION Volley Pour Tous	CSMR.Volley-Ball
		NUMERO DU GSA
Licence TEMPORAIRE Validité 1 Mois Validité 3 Mois Réservée aux non-licenciés, Certificat Médical obligatoire		0780020'
TYPES DE DEMANDE  CREATION RENOUVELLEMENT MUTATION NATIONALE MUTATION EXCEPTIONNELLE  WWW.ffvolley.org  Gfvolley	NOM D'USAGE  PRENOM  NOM DE NAISSANCE :	ssimilé Français
CERTIE	ICAT MEDICAL	SIMPLESURCLASSEMENT
présente une absence de cont la pratique du Vo	re-indication à : illey, y compris en compétition ignature et cachet du Médecin :	atteste que ce joueur/joueuse est également apte à pratiquer dans les compétitions des catégories d'âges nécessitant un simple surclassement dans le respect des règlements de la FFvolley.  Fait le
	QUESTIONNAIR	ES DE SANTE
	vement à toutes les questions du Questionnaire vement à toutes les questions du Questionnaire	e de Santé FFvolley http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/FFvolley_qs_sport_2022-23.pdf
	INFORMATIONS	ASSURANCES
Ball et des disciplines associées, ma licence (base, option A ou B).  Reconnais avoir lu et pris con Décide de souscrire au contre Décide de souscrire une option ++Option Décide de ne pas souscrire a Je ne bénéficierai d'aucune inde	de mon intérêt et de la possibilité de souscrire  naissance des informations ci-jointes au préser at collectif « Accident Corporel » et choisis l'Opt on complémentaire et acquitte la somme de : on A (5,05€ TTC) ou ++Option B (9,04€ TT u contrat collectif « Accident Corporel » (base, emnité au titre du contrat « Accident Corporel	atteste avoir été informé des risques liés à la pratique du Volley- à l'une des garanties d'assurance individuelle Accident Corporel proposée avec at document. ion de base incluse dans la licence (valorisée à 0,58€ TTC).
Je ne souhaite pas recevoir d	cié COMPETITION en « VB, OUTDOOR, PV » ou l'informations commerciales de la part de la FFv nmunications et offres de la part de la FFvolley	
de votre demande de renouvellement de lice FFvolley, nos prestataires techniques, notre contacter par mail <u>protectiondesdonnees</u>	ence) sur la base de l'exécution de la mission d'intérêt public d e assureur, ainsi que le cas échéant aux organisateurs de ci	et voire celles de vos représentants légaux dans le cadre de la gestion de votre licence (en ce y compris éléguée à la FFvolley. Vos données peuvent être communiquées aux personnes en charge au sein de la impétitions. à la Fédération internationale de volley. La FFvolley a désigné un DPD que vous pouvez 17 rue Georges Clemenceau, 94607 Choisy le Roi Cedex. Pour en savoir plus sur le traitement de vos l'adresse électronique indiquée.
	NOM, DATE ET	SIGNATURE
	Licencié Majeur ou Représentar	nt Légal pour le licencié Mineur.

#### **INFORMATION ASSURANCE LICENCE 2022/2023**

Les contrats sont consultables sur le site de la FFvolley : http://www.ffvb.org/la-ffvb/l-assurance/

RESPONSABILITE CIVILE: votre licence comporte une garantie d'assurance Responsabilité Civile obligatoire (L321-1 code du sport).

Ce contrat d'assurance vous couvre pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Il vous assure contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Le contrat d'assurance Responsabilité Civile porte le numéro 3087988J. Il est souscrit auprès de la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000-79038 Niort cedex 9. La notice d'information détaillée peut être consultée ou téléchargée depuis le site internet de la FFvolley, rubrique « assurance ».

INDIVIDUELLE ACCIDENT: La FFvolley attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Dans ce cadre, la FFvolley propose à ses licenciés trois formules facultatives d'assurance « Accident Corporel »; base, option A et option B.

Ces formules vous couvrent pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Elles sont présentées ci-dessous et dans la notice d'information réalisée par la MAIF et consultable sur le site internet de la FFvolley à la rubrique assurances. Votre GSA vous en a remis un exemplaire.

Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est par conséquent invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Les formules « accident corporel » sont proposées par la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9.

Les contrats d'assurances ont été souscrit par l'intermédiaire d'aiac courtage, Société de Courtage d'Assurances selon le b) de l'article L520-1 du code des assurances – S.A.S au capital de 306.000 € - SIREN 784 199 291 – RCS PARIS – N° immatriculation ORIAS 07 005 935- Service réclamation : 14 rue de Clichy-75009 PARIS - reclamation@aiac.fr – soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris cedex 09.

#### MODALITES DE CONCLUSION DU CONTRAT

Pour souscrire l'une des options « Accident Corporel », il vous suffit de cocher dans le pavé « Assurances » du formulaire de prise de licence la case correspondante et d'acquitter avec votre licence le montant de la prime correspondant à l'option choisie.

#### PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFvolley et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFvolley pour la saison en cours n'est plus valide.

#### Garantie Accident Corporel de base (0,58 € TTC)

	LICENCIES FFVolley	Franchise
DECES	10 000 €	Néant
FRAIS D'OBSEQUES	5 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	L'indemnité est calculée en multipliant le taux d'invalidité (IPP), déterminé lors de la consolidation de l'assuré, par le capital défini ci-dessous.	
IPP <30%	20 000 € 50 000 €	
30%<= IPP <66%		
66%<= IPP <=100%	100 000 € (versé à 100% si tierce personne)	
FRAIS DE TRAITEMENT (1)	125 % de la base de remboursement Sécurité Sociale	Néant
BONUS SANTE	Au-delà des prestations de base ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un « BONUS SANTE » à concurrence d'un montant global maximat par accident de 1,500 €.  Ce Bonus Santé est disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur.  L'assuré pourra disposer de ce Bonus pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles solent prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :  dépassements d'honoraires médicaux ou chiurgicaux, prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale, soins dentaires et optiques, en cas d'hospitalisation la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel téléphone, télévision, etc. ne sont pas pris en compte) /// si le blessé est mineur : le coût d'hébergement d'un parent accompagnant facturé par l'hôpital, ainsi que les frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles.	
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	100 %	
INDEMNITE HOSPITALISATION	15 €/jour à compter du 1 lour d'hospitalisation (dans la limite de 150 jours	Néant Néant
SOINS DENTAIRES ET PROTHESES	150 € par dent	Néant
APPAREIL ORTHODONTIQUE	80 € par accident	Néant
OPTIQUE	Lunettes: 200 € par accident (verre + monture) Lentilles non jetables: 100 € par lentille	Néant
FRAIS DE TRANSPORT		Néant
Frais de 1er transport	100 %	
Transport pour se rendre aux soins médicalement prescrits	160€ par accident	

 Les Assurés ne bénéficiant pas d'un régime de Sécurité Sociale verront leurs remboursements limités au montant du ticket modérateur et/ou au montant du forfait journalier.

OPTIONS COMPLEMENTAIRES A et B : Tout licencié de la FF Volley peut souscrire à titre individuel, à des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport <u>en sus des garanties de base</u>. Le complément de cotisation est perçu avec l'adhésion à la licence.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES	OPTION A 5,05€	OPTION B 9,04€	FRANCHISE
DECES	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE TOTALE	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	10 000 € x taux d'invalidité	20 000 € x taux d'invalidité	Néant
GARANTIE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE TRAITEMENT (1)	500 € / accident	500 € / accident	Néant
INDEMNITES JOURNALIERES (2)		30 € par jour (maximum : 365 jours)	10 jours

(1) Cette garantie intervient en complément de la garantie de base, sur justificatifs, pour tous types de traitement engagés par l'assuré et médicalement prescrits, en complément ou non de la Sécurité Sociale.

- (2) Lorsque l'assuré a été en incapacité temporaire totale de travail suite à un accident, la MAIF verse une indemnité à concurrence du montant indiqué au tableau ci-dessus :
  - dans la limite de la perte de revenus réelle : pertes de salaire, prime et autre manque à gagner, sur présentation de justificatifs et sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable,
  - après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise, fixée à 10 jours,
  - pendant au maximum 365 jours.
  - L'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de l'assuré.

INFORMATION SUR LES CONTRATS: Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez: AIAC courtage: N° VERT: 0 800 886 486

#### QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FFvolley (rubrique assurances).

Pour faire appel à MAIF ASSISTANCE 7/24: appelez depuis l'étranger le +33.5.49.77.47.78 - depuis la France : 0800.875.875 contrat MAIF n° 3087988J - Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable de MAIF Assistance.